



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 février 2016
C.28/341 – jw – TRX – Idaff 53238

Réponse à la résolution de M. Vincent Rossi du 19 mai 2009 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation de Mme Magali Zuercher et M. Vincent Rossi « Un coup d'accélérateur aux zones 30 sous-gare »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 19 mai 2009, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution suivante : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, tout en poursuivant la mise en conformité des zones 30 existantes, donne un coup d'accélérateur à l'aménagement de nouvelles zones 30 et d'autres mesures de modération de vitesse* ».

Réponse de la Municipalité

Les différents préavis récemment adoptés confirment l'engagement de la Municipalité pour mettre en œuvre des mesures de modération du trafic par le biais de la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontres. Le rapport-préavis N° 2015/86 du 10 décembre 2015 répond aux postulats de Mme Magali Zürcher et de M. Vincent Rossi « Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier sous-gare » et de M. Valéry Beaud « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public ». Ces deux réponses ont permis à la Municipalité de développer la planification des zones modérées pour ces prochaines années.

Les demandes formulées dans la résolution de M. Vincent Rossi trouvent leurs réponses dans ledit rapport-préavis qui a été analysé par la commission n° 96, le 27 janvier dernier. Il sera présenté prochainement en vue de son adoption en plénum et devrait répondre aux préoccupations exprimées par votre Conseil.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch